



Les buralistes veulent limiter la libre circulation du tabac.

Rubrique : actualités - Date : lundi 14 juin 2004

L'AFP, les Echos et la Tribune indiquent que René Le pape président de la confédération des débiteurs de tabac a souhaité un décret pour limiter la libre circulation du tabac en France, afin de réduire les achats transfrontaliers des particuliers. Selon lui il faudrait un décret qui précise une limitation du nombre de cigarettes qu'un particulier peut transporter, jusqu'à trois ou quatre cartouches par exemple car ajoute t-il « en zone frontalière notre commerce est menacé de disparition pure et simple ». Le président de la Confédération des débiteurs a affirmé que sur les quatre premiers mois de l'année les buralistes de Haute Garonne ont enregistré une diminution de 30% en volume de leurs ventes de tabac et ceux des Hautes Pyrénées un baisse de 37,7%.